

PROCOLE SANITAIRE

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE THEATRE DE LA VILLE DE LOUVROIL

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au conservatoire en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le conservatoire. En cas de symptômes ou de fièvre ($> 37,8^{\circ}\text{C}$), l'enfant ne devra pas se rendre au conservatoire. Les professeurs devront procéder de la même manière.

Les professeurs présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est disponible sur le site du ministère de la santé.

Rappel des 5 principes généraux :

Le maintien de la distanciation physique

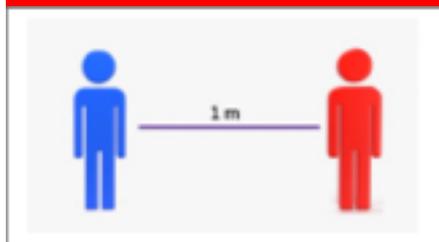
L'application des gestes barrière

La limitation du brassage des élèves

L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

L'information, la communication et la formation

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords du conservatoire, couloirs, escaliers paliers, sanitaires, etc.)

Limiter au maximum le brassage des élèves

La circulation, hors temps de classe, dans le bâtiment devra être limitée au strict nécessaire.

Les salles d'attente seront supprimées ; les parents sont invités à attendre à l'extérieur des locaux ou dans les véhicules.

Les parents n'étant pas autorisés à rentrer dans le conservatoire, ils sont invités à déposer leur enfant devant l'entrée et venir les récupérer au point de sortie du bâtiment.

L'enseignant ira chercher chaque élève au point d'accueil à l'entrée du bâtiment.

En effet l'entrée et la sortie seront différentes et indiquées par un sens de circulation. (Les portes d'accès extérieurs resteront ouvertes afin de limiter les points de contacts.)

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce document, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

- A l'arrivée dans la classe
- A la fin du cours **Le port du masque**
- - Pour les collégiens/lycéens et adultes, le port du masque est obligatoire ;
- - Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes ;
- - Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.
- **Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.**

Dispositions Obligatoires

Les masques devront être obligatoires pour les enseignants et les élèves de plus de 11ans, sauf pour les instruments à vent et les chanteurs lors de la pratique instrumentale ou vocale. Le port de visière sera obligatoire en cours de chant. (nb: les masques et visières sont à la charge de l'élève.)

Le nettoyage des claviers (piano, clavecin, orgue) est nécessaire après le passage individuel de chaque élève. Un temps de désinfection de 5 minutes sera effectué et mis en place dans l'emploi du temps de l'enseignant.

La ventilation des classes.

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique. Les salles seront aérées au moins 10 minutes toutes les heures. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

Pour les cours collectifs, pratiques collectives comme pour la formation musicale, ou les cours de théâtre, les orchestres et le chant choral :

- un maximum de 10 élèves par cours.
- La distanciation physique sera respectée (4m² par personne).
- Le masque sera obligatoire, sauf pendant la pratique artistique. Aération indispensable.

**Signature de l'élève ou de son
représentant légal**